



Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM.

- Synthèse des résultats intermédiaires -

Depuis 2006, l'IFREMER assure la maîtrise d'oeuvre, à la demande de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (Ministère de l'agriculture et de la pêche, maître d'ouvrage) d'une enquête nationale co-financée à parité par l'IFOP et l'IFREMER, sur la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM, prenant en compte la diversité des usages (pêche à pied, du bord, en plongée, pêche embarquée).

Cette étude vise à établir un premier état des lieux en ce qui concerne l'activité des pêches récréatives et sportives, tant au plan des captures que de l'importance économique des usages.

La DPMA a mis en place un comité de pilotage constitué de l'administration, de scientifiques, de la représentation nationale de la pêche professionnelle, et de représentants des fédérations des pêcheurs récréatifs et sportifs dont la chasse sous-marine. Le conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN) est également membre de ce comité de pilotage.

Cette étude d'une durée de deux années a été centrée la première année sur une délimitation aussi précise que possible de la population d'utilisateurs récréatifs et sportifs (en faisant appel aux techniques de sondage expérimentées dans le cadre du bar avec l'institut BVA).

Au cours de la deuxième année, les données obtenues à travers le sondage seront enrichies par une série d'enquêtes « terrain », destinées à affiner les estimations de volume et de nature des captures, et d'impact économique des activités récréatives et sportives.

Ce document présente la synthèse des résultats de la première phase.



ASPECTS METHODOLOGIQUES

En Métropole, l'étude a été réalisée à partir de cinq vagues d'enquêtes par téléphone permettant de mesurer les comportements sur chacune des cinq périodes réparties sur l'année 2006.

Ont été ainsi interrogés 15.085 ménages en métropole, dont 1.137 comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer. Seules les personnes de 15 ans et plus ont été concernées par cette enquête.

FRANCE METROPOLITAINE			
	PÉRIODE D'ENQUÊTE	NOMBRE D'INTERVIEWS	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
PHASE TEST			
VAGUE 1	5 au 11 avril 2006	2061 ménages interrogés	Janvier, février et mars 2006
PHASE D'ETUDE			
VAGUE 2	15 au 24 Juin 2006	3003 ménages interrogés	Avril et mai 2006
VAGUE 3	Septembre 2006	5012 ménages interrogés	Juin, juillet et août 2006
VAGUE 4	Novembre 2006	3003 ménages interrogés	Septembre et octobre 2006
VAGUE 5	Janvier 2007	2006 ménages interrogés	Novembre et décembre 2006

La même démarche a été appliquée dans les quatre DOM mais seulement en deux vagues d'enquêtes (de Janvier à Mai 2006 et de Juin à Décembre 2006).

Au total, ont été ainsi interrogés 3.861 ménages, dont 629 comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer.

Les échantillons ont été ajustés sur chaque territoire (sur-échantillonnage sur les zones littorales en Métropole, quotas par département pour les DOM) de manière à optimiser la fiabilité des résultats.

Ils ont fait l'objet des redressements nécessaires pour permettre une exploitation sur des bases représentatives des populations étudiées.



LES PRATIQUANTS DE LA PECHE DE LOISIR (RECREATIVE ET SPORTIVE) EN MER

En Métropole, la part des ménages comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer en 2005 (c'est à dire ayant réalisé au moins une sortie de pêche en 2005) s'établit à 6,7%, avec en moyenne 1,57 pêcheurs de 15 ans et plus par foyer : Au total, 5,1% de la population française âgée de 15 ans et plus pratiquent la pêche de loisir en mer.

☞ **En Métropole en 2005, cela correspond à 2,45 millions (Estimation +/- 0,15 millions) de personnes âgées de 15 ans et plus, pratiquant la pêche de loisir en mer.**

Dans les DOM, la part des ménages comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer s'élève à 16,6% avec en moyenne 1,48 pêcheurs par foyer : 8,7% de la population âgée de 15 ans et plus pratiquent la pêche de loisir en mer dans les DOM.

Le taux de pénétration est sensiblement plus faible à la Réunion (5,3%) que dans les autres DOM (entre 10% et 13%).

☞ **Au total, dans les DOM en 2005, cela correspond à 135.000 (Estimation +/- 10.000) pêcheurs de loisir en mer âgés de 15 ans et plus.**

L'enquête a permis d'établir le profil des pêcheurs de loisir en mer. En métropole, ce profil se caractérise par :

- Une très large sur-représentation des hommes (82%),
- Un âge plus souvent situé dans les tranches intermédiaires (84% de 25 à 64 ans),
- Une sur-représentation des cadres, professions intermédiaires et employés (34%),
- Une représentation deux fois plus importante en zone littorale (essentiellement en Bretagne, Basse-normandie et dans les Pays de Loire) que sur le reste du territoire



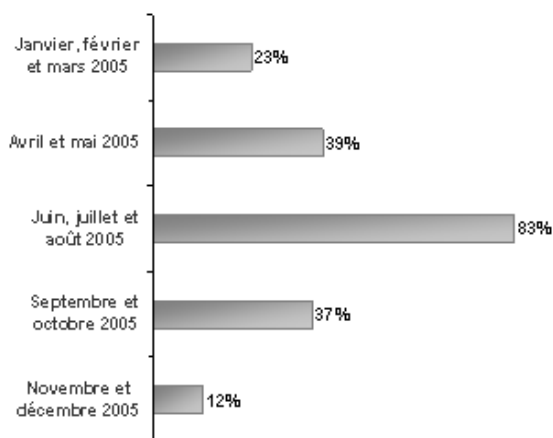
L'INTENSITE DE L'ACTIVITE ET LES MODES DE PECHE DE LOISIR EN MER

• *Le nombre de sorties en 2005*

En Métropole, un pêcheur de loisir en mer réalise en moyenne près de 13 sorties par an, dont plus de la moitié sur les mois de Juin, Juillet et Août.

Ce profil de sorties dans l'année est identique à celui mesuré dans les interrogations sur les sorties 2006 par période. Il reflète néanmoins des réalités très diversifiées allant des pêcheurs occasionnels réalisant seulement quelques sorties durant leurs vacances estivales jusqu'aux pêcheurs confirmés résidant en zone littorale et ayant une pratique intensive toute l'année (cf. la typologie présentée en pages 9 et 10 de ce document).

% A réalisé au moins une sortie sur la période concernée



Dans les DOM, le nombre moyen de sorties d'un pêcheur de loisir en mer sur l'année 2005 est de 16,5, dont les trois quarts sont répartis sur les huit premiers mois de l'année.

La Guyane présente une intensité de la pratique un peu inférieure aux autres départements ; la Martinique présente un profil des sorties sur l'année avec une pointe un peu plus marquée sur la période Juin-Juillet-Août.

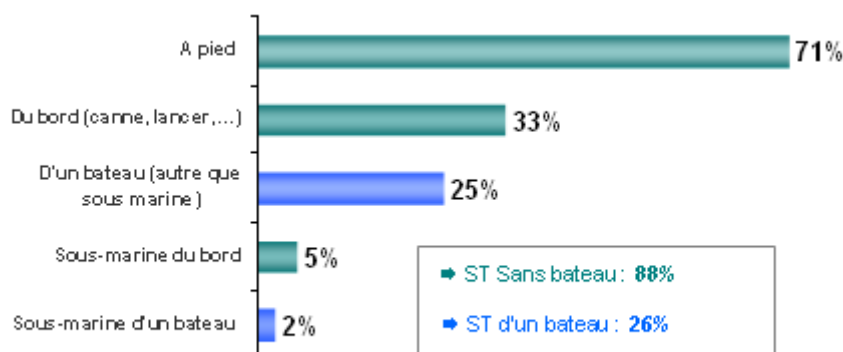


• *Les modes de pêches pratiqués*

En Métropole, en 2005, les pêcheurs de loisir en mer ont pratiqué 1,4 modes de pêche différents en moyenne, avec une forte dominante de la pêche à pied.

La pêche sous-marine ne concerne qu'une faible part des pêcheurs de loisir en mer.

Le quart des pêcheurs ont réalisé au moins une de leurs sorties de pêche à partir d'un bateau.



Dans les DOM, la pratique de la pêche à pied est moins représentée (52%) qu'en Métropole, principalement au profit de la pêche du bord (45%) et de la pêche sous-marine (10% du bord et 6% d'un bateau).

En revanche, la diversité des pratiques est identique (1,4 modes pratiqués par pêcheur en 2005).

La Guyane se démarque par une pratique plus fréquente de la pêche à partir d'un bateau ou du bord.

A La Réunion, ce sont au contraire les pêcheurs à pied qui sont les plus représentés (60%).

• *La possession d'embarcations pour la pratique de la pêche en mer*

En Métropole, 14% des pêcheurs de loisir en mer possèdent au moins une embarcation.

☞ A l'échelle de la population métropolitaine, cela représente en première estimation environ 265 000 possesseurs de bateaux et une flotte d'environ 335 000 embarcations (1.3 embarcations possédées en moyenne).

Dans les DOM, 12% des pêcheurs de loisirs en mer possèdent au moins une embarcation.

☞ A l'échelle de la population des DOM, cela représente en première estimation environ 11 000 possesseurs de bateaux pour une flotte d'environ 19 000 bateaux (1.7 embarcation possédée en moyenne).



- **Les prélèvements effectués en 2005**

En Métropole : en moyenne, les deux tiers des pêcheurs ont ramassé des coquillages (67%), 55% ont pêché au moins un poisson, 51% ont prélevé des crustacés, et seuls 12% ont capturé des céphalopodes.

- Les coquillages :
Les espèces les plus fréquemment capturées sont les moules (24% des pêcheurs ont prélevé des moules pour un total de 4 300 tonnes environ), les huîtres (13% des pêcheurs pour un prélèvement global de 3.000 tonnes environ), les coques (22% des pêcheurs pour 2 500 tonnes) et les palourdes (16% des pêcheurs pour 2 500 tonnes). Au total, en 2005, les prélèvements de coquillages sont estimés à 12 000 à 15 000 tonnes.
- Les poissons : en moyenne, un pêcheur de poissons a prélevé environ 11 kg en 2005, ce qui représente un prélèvement total estimé à 15 000 tonnes environ. Le bar se démarque comme l'espèce la plus recherchée (24% des pêcheurs en mer) pour un prélèvement global de l'ordre de 5 000 tonnes. Le maquereau (15% des pêcheurs et environ 3 300 tonnes) et les daurades (11% des pêcheurs et environ 1 600 tonnes) viennent ensuite. Les autres espèces de poissons sont plus rarement citées (aucune d'entre elles n'apparaît chez plus de 5% des pêcheurs).
- Les crustacés :
Les crabes, notamment les tourteaux, et les araignées (8% des pêcheurs pour un prélèvement de 800 tonnes environ), puis les crevettes (8% des pêcheurs pour un prélèvement global de 300 tonnes environ) apparaissent comme les espèces de crustacés les plus recherchées. Au total, les prélèvements de crustacés en 2005 sont estimés à environ 1 500 tonnes.
- Les céphalopodes :
Les prélèvements de ces espèces, principalement composés de seiches et de poulpes, sont estimés à environ 500 tonnes au total.

Dans les DOM :

- 70% des pêcheurs ont réalisé au moins une prise de poissons en 2005, avec une moyenne par pêcheur de 15 kg, soit un prélèvement total estimé à environ 1 000 tonnes sur les quatre départements.
- Les coquillages ne sont ramassés que par 39% des pêcheurs de loisir en mer, avec une prise moyenne de 4 kg par pêcheur en 2005, soit un total estimé à environ 130 tonnes.
- Moins du tiers des pêcheurs a capturé des crustacés (32%), pour un prélèvement moyen de 6 kg par pêcheur et un total estimé à environ 160 tonnes.
- Près d'un pêcheur sur cinq (18%) a capturé des céphalopodes, la moyenne des prises étant de 5 kg et le prélèvement global étant estimé à 90 tonnes.

En Guyane, la part des pêcheurs de poissons est très importante (82% des pêcheurs les ciblent), quand celle des pêcheurs de coquillages est plus faible (23% des pêcheurs). A La Réunion, les céphalopodes apparaissent plus largement pêchés (27% des pêcheurs).



LES PRATIQUES ET OPINIONS DES PECHEURS DE LOISIR EN MER

- **Les pratiques**

En Métropole comme dans les DOM, la grande majorité des pêcheurs de loisir en mer ont démarré la pratique de l'activité avant l'âge de 25 ans (76% d'entre eux en Métropole, 82% dans les DOM). Ils sont même 60% à avoir commencé cette activité de loisir avant l'âge de 15 ans.

En Métropole, 37% des pêcheurs de loisir en mer ont été initiés par la pratique en eau douce. Parmi les autres, 20% ont également ensuite pêché en eau douce. Ils sont 42% à n'avoir pratiqué qu'une activité de pêche en mer.

Dans les DOM, la pêche en eau douce est moins pratiquée aux Antilles (35% des pêcheurs en Martinique, 38% en Guadeloupe) qu'en Guyane où elle est particulièrement importante (72%), et à La Réunion (56%).

En moyenne, 42% des pêcheurs métropolitains interrogés déclarent que le temps qu'ils ont consacré à la pratique de la pêche de loisir en mer est en diminution au cours des cinq dernières années, seuls 17% déclarant une tendance à l'augmentation de la pratique. Dans les DOM, la tendance à la baisse est encore plus marquée (61% en diminution pour 17% en augmentation).

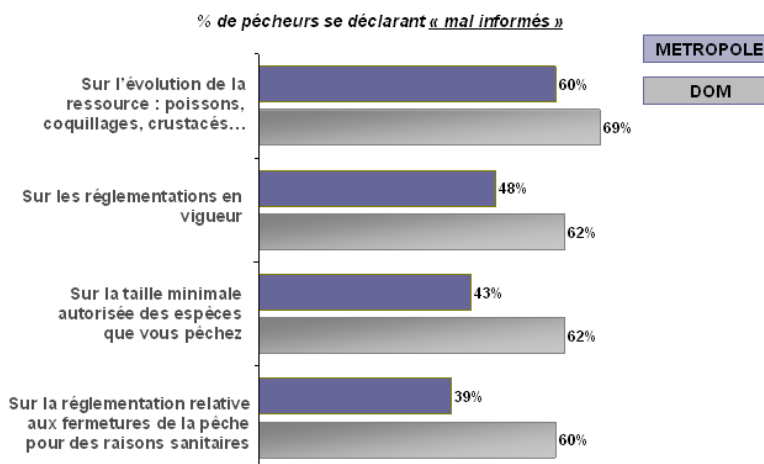
La majorité des pêcheurs de loisir en mer ne considèrent pas la pratique comme une activité chère (65% dans les DOM, et 79% en métropole).

Les pêcheurs de loisir en mer ont le sentiment que la ressource au sens large a diminué au cours des cinq dernières années (59% en métropole, et 67% dans les DOM).



• **Le niveau d'information**

En Métropole, les pêcheurs de loisir en mer se déclarent en attente de plus d'informations, non seulement sur les réglementations (entre 40% et 50%) mais aussi et ce de façon plus marquée sur l'évolution des ressources (60%).



Dans les DOM, ce sentiment de sous information est encore plus répandu (entre 60% et 70%), et ce quel que soit le thème concerné.

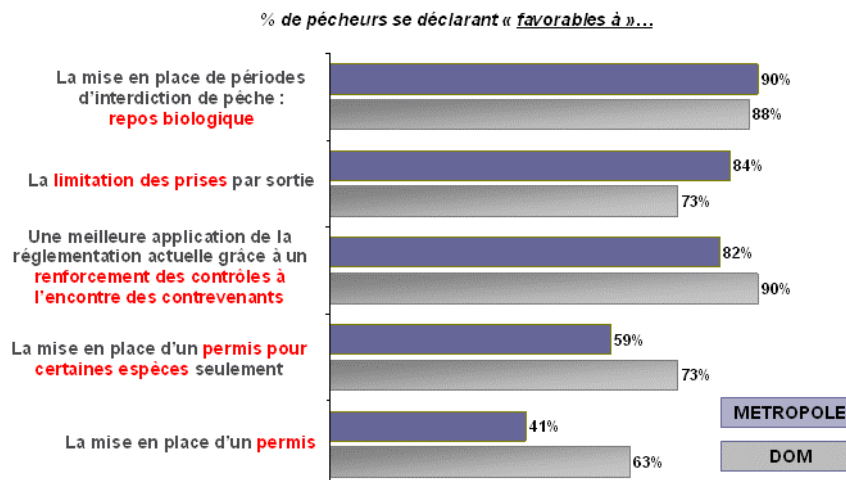
• **La perception des mesures de régulation de l'activité**

En Métropole, les pêcheurs de loisir en mer interrogés apparaissent très largement favorables à :

- la mise en place de périodes de repos biologiques (90%)
- la limitation des prises par sortie (84%) ou à un renforcement des contrôles (82%).

Par contre, ils sont plus partagés quant à la mise en place d'un permis, que ce soit pour protéger uniquement certaines espèces (59%) ou pour protéger toutes les espèces (41%).

Dans les DOM, les attitudes sont plus favorables à la mise d'un place d'un permis, quel qu'il soit.

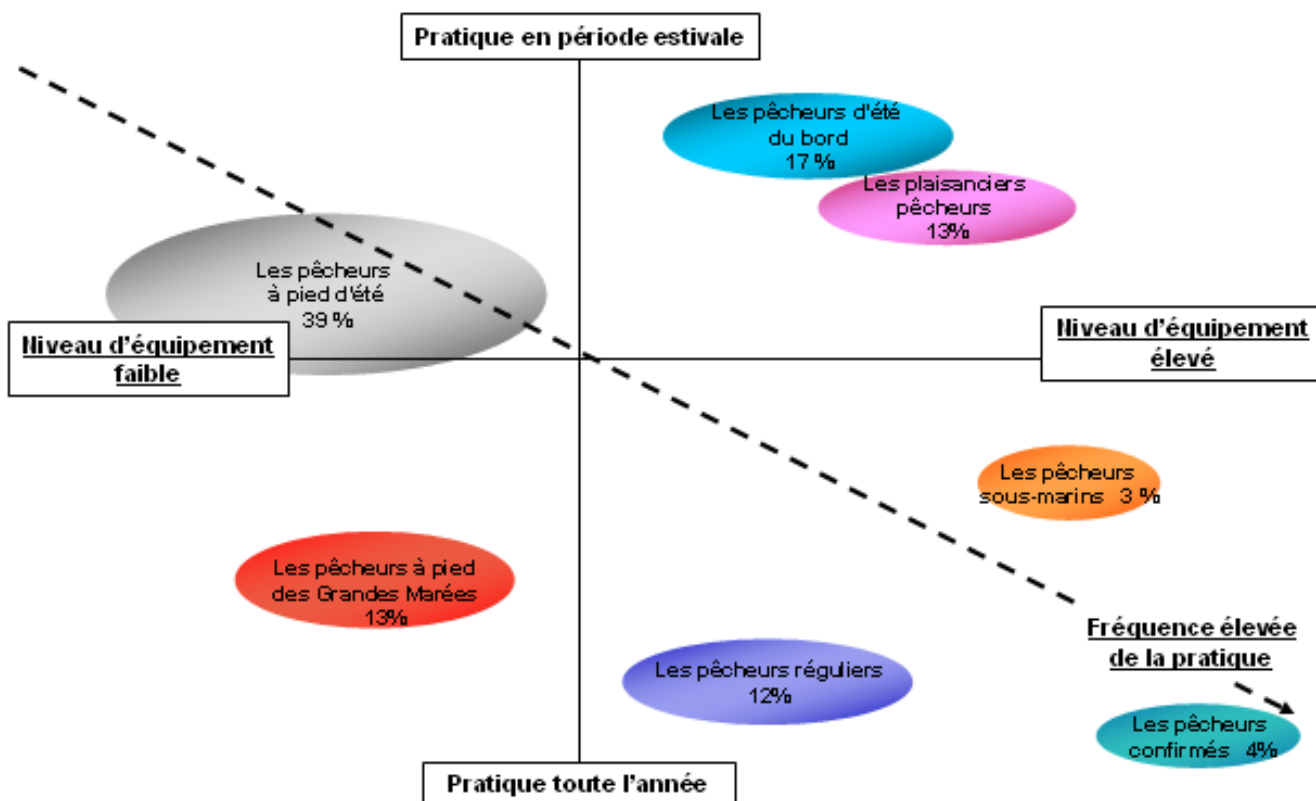




TYPOLOGIE DES PRATIQUES DE LA PECHE DE LOISIR EN MER EN METROPOLE

Afin de décrire la population des pêcheurs de loisir en mer en Métropole, une typologie a été réalisée.

Cette typologie identifie des groupes d'individus les plus homogènes possibles, à partir de caractéristiques les concernant, d'après les données de l'enquête.





L'analyse des différents usages recueillis auprès des pêcheurs de loisir en mer interrogés en Métropole a conduit à les regrouper en 7 groupes :

- Le groupe le plus représenté est constitué par **les pêcheurs à pied d'été** (39%). Ils font principalement quelques sorties de pêche à pied (entre 2 et 5) durant l'été pour ramasser des coquillages, notamment sur la Manche et la façade Atlantique. Ce sont des touristes en vacances sur le littoral. On y retrouve un nombre important de femmes.
- On identifie **les pêcheurs d'été du bord** (17%), qui sont également des touristes en vacances estivales, qui sortent un peu plus souvent que les pêcheurs à pied d'été (plus de 5 sorties) et que l'on retrouve également sur la Méditerranée. Ils sont plutôt à la recherche de poissons. Ils ont souvent été initiés à la pratique de la pêche de loisir en eau douce, et considèrent que la pratique en mer est chère.
- Un troisième groupe est dominé par les touristes : **les plaisanciers pêcheurs** (13%). Par rapport aux précédents, on les retrouve également au printemps et à l'automne, avec un rythme de sorties soutenu sur toute la période allant d'Avril à Octobre. En général équipés d'un bateau, ils pêchent principalement des poissons, mais également des céphalopodes. Ils perçoivent la pratique de la pêche de loisir en mer comme une activité chère.
- Autre groupe de pêcheurs occasionnels, celui **des pêcheurs à pied des grandes marées** (13%). Comme les pêcheurs à pied d'été, ils sortent peu, leurs sorties sont réparties sur toute l'année. Ils recherchent surtout les coquillages qu'ils ramassent le plus souvent sur la façade Atlantique.
- **Les pêcheurs réguliers** (12%) résident principalement en zone littorale. Ils sortent assez régulièrement tout au long de l'année sauf durant l'été. Ils pratiquent plus particulièrement la pêche à pied ou du bord et se révèlent particulièrement bien informés sur les réglementations sanitaires (périodes de fermeture).
- **Les pêcheurs confirmés** (4%) sont marginalement représentés, mais ont une pratique très intensive de l'activité et cela sur toutes les périodes de l'année. Ils sont également résidents de la zone littorale, en particulier sur la façade Méditerranéenne. Leur profil est assez caractéristique : pratiquant le plus souvent la pêche du bord, ce sont notamment des retraités (plus de 65 ans) qui se disent très bien informés sur l'état des ressources et sur les réglementations. Ce sont ceux que l'on retrouve le plus souvent dans les associations. Par ailleurs, ils considèrent que la ressource est en diminution et sont plutôt favorables à un meilleur encadrement des activités, mais pas à la mise en place de périodes de repos biologique. Même s'ils considèrent que le coût de la pratique est élevé, ils ont tendance à consacrer beaucoup de temps à ce loisir.
- **Les pêcheurs sous-marins** (3%) : ils sont peu nombreux, et ont un profil très spécifique. Ils sortent tout au long de l'année, plus souvent sur la période d'avril à octobre, et cela notamment en Méditerranée. Disposant plus souvent que la moyenne d'un bateau, ils disent pratiquer leur activité par plaisir. Comme les pêcheurs confirmés, ils considèrent que la ressource diminue et se déclarent très bien informés sur les réglementations relatives à la pêche de loisir en mer.



L'ÉCONOMIE DE L'ACTIVITÉ

L'économie de l'activité de la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer a été analysée à partir de trois types de dépenses :

- **Les dépenses réalisées autour de la sortie** qui regroupent d'une part les frais de déplacement (notamment l'essence pour la voiture et pour le bateau) et les frais de bouche et d'hébergement.

En moyenne, un pêcheur en Métropole dépense pour chaque sortie la somme de 6 € pour les déplacements et 22 € pour les frais de bouche et d'hébergement, soit un total de 28 €, avec une variation allant de 11 € par sortie pour les pêcheurs confirmés à 30 € pour les pêcheurs d'été du bord et à 35 € pour les pêcheurs à pied d'été.

Rapporté au nombre total de sorties, cela représente un budget annuel estimé à 1,4 milliards d'€.

Dans les DOM, la dépense moyenne est de 7 € pour les déplacements et de 23 € pour les frais de bouche et d'hébergement, soit un total de 30 € par sortie, et un budget annuel total estimé à 67 millions d'€.

- **Les dépenses spécifiquement liées à la pratique de l'activité**, concernent en particulier les achats de matériel, d'appâts, les locations (bateaux, guide) ou l'achat de revues.

En moyenne, un pêcheur en métropole dépense chaque année 70 € en matériel et appâts, et 17 € en location de bateaux ou de guides et achats de revues spécialisées.

Rapporté aux 2,5 millions de pêcheurs, cela représente une dépense globale estimée à 249 millions d'€.

Les pêcheurs confirmés représentent le marché le plus important (environ 87 millions d'€), en raison d'un nombre annuel moyen de sorties élevé. Suivent les pêcheurs d'été du bord (environ 52 millions d'€) qui sortent beaucoup moins souvent mais pour qui la sortie est en moyenne plus onéreuse (12 € en moyenne par sortie contre 4 € pour les pêcheurs confirmés).

Dans les DOM, la dépense moyenne pour ces postes est, par an, de 232 € pour le matériel et les appâts et de 40 € pour les dépenses annexes (location de bateaux ou de guides, revues spécialisées), soit un marché global estimé à environ 37 millions d'€.



- **Les dépenses liées à l'amortissement et à l'usage du bateau pour la pratique de la pêche :**

En moyenne, le budget annuel d'utilisation d'un bateau (équipement, entretien, assurances, frais portuaires, droit de francisation) pour la pratique de la pêche est estimé à environ 1 100 € par an. A ceci, il convient d'ajouter un peu plus de 600 € par an d'amortissement, correspondant à l'utilisation du bateau pour la pratique de la pêche, soit une dépense annuelle totale estimée à environ 1 700 € par an.

Ce sont les pêcheurs confirmés qui ont le plus gros budget annuel lié au bateau, avec près de 4 000 € en moyenne.

Rapporté à l'estimation du nombre total de bateaux (235 000) utilisés pour la pêche de loisir en mer, cela représente un budget annuel total estimé à environ 400 millions d'€.

Dans les DOM, le budget annuel moyen lié au bateau est de plus de 3 000 € en moyenne, dont 28% sont affectés à la pratique de la pêche en mer, soit 925 € par bateau et par an. Rapporté au nombre estimé de bateaux utilisés (11 500), cela représente un budget total estimé à environ 11 millions d'€.